



# RESULTATS ENQUETE FLASH

## MOBILITE LOIRE-ATLANTIQUE

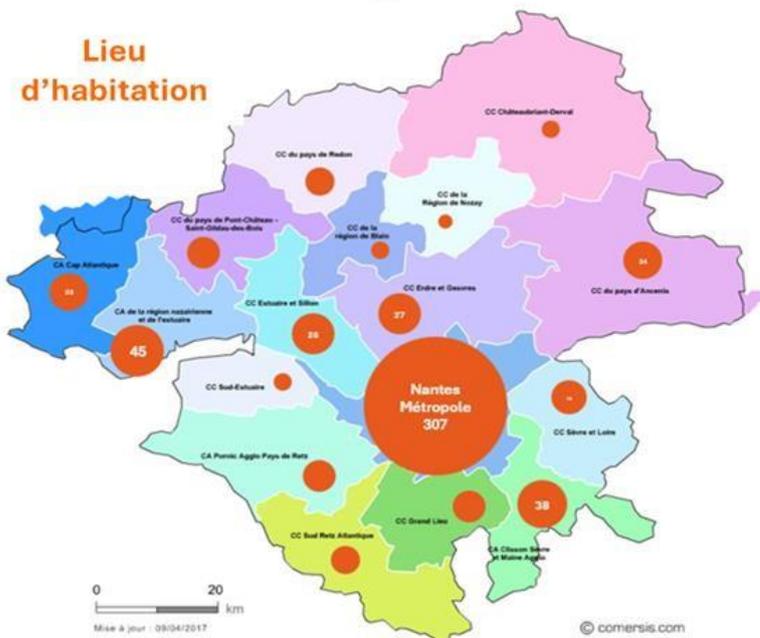


La mobilité concerne tout résident, que ce soit pour se rendre au travail, pour des raisons familiales, de loisirs ou de consommation. Les modalités et l'engagement financier pour cette dépense varie selon la zone d'habitation, les horaires proposés et le réseau existant.

L'enquête a été initiée en Loire-Atlantique par l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT des Pays de la Loire, au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024. L'enquête fut diffusée auprès d'adhérents CFDT, mais également distribuée dans les lieux publics.

Les réponses couvrent l'ensemble du département, certes avec des disparités. Bien que cette enquête ne soit pas représentative, elle permet de dégager des tendances exploitables.

### Lieu d'habitation



MERCI AUX 611 REpondants !

### Typologie des répondants

#### Quelques chiffres :

57% de femmes, 42% d'hommes (1% de non-réponse)

13% de moins de 30 ans  
44% entre 30 et 49 ans  
30% entre 50 et 64 ans  
12% au-delà de 64 ans

81% des répondants sont actifs (travailleurs dont alternants, demandeurs d'emploi), les retraités et étudiants représentent 19% des réponses

Parmi les actifs répondants :  
28% d'ouvriers-employés  
29% de professions intermédiaires  
39% de cadres

### Lieu de travail





# Organisation et

# Budget



## Organisation vie pro/vie perso, quelques chiffres (parmi les répondants actifs) :

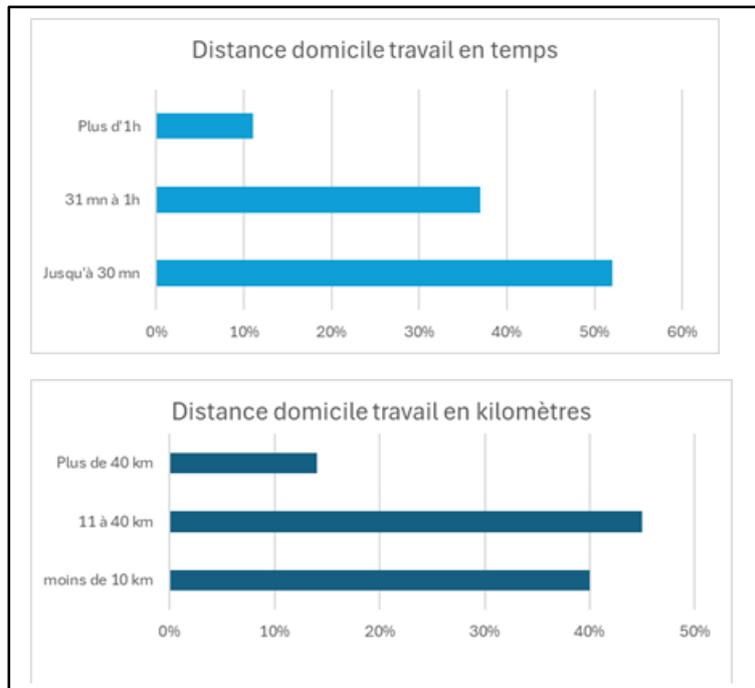
47% occupent un poste avec une organisation du travail fixe. Une souplesse organisationnelle est possible pour les 53% restants.

82% d'entre eux bénéficient d'horaires journaliers réguliers.

64% indiquent pouvoir bénéficier du télétravail, dont 52% pour 2 jours et plus par semaine.

Parmi les 38% de répondants ayant des enfants scolarisés :

58% des parents doivent gérer eux-mêmes leur Transport (31% de ces enfants n'ont pas accès aux transports en commun).



## La CFDT demande que les employeurs :

- Autorisent dès que c'est possible une souplesse dans l'organisation du travail pour faciliter l'accès aux transports en commun à leurs salariés.
- Organisent et facilitent l'accès des salariés au télétravail pour toutes les missions qui le permettent.

## BUDGET

### La CFDT appelle les employeurs à :

- Mettre en œuvre et développer leur participation aux frais de transport en commun (abonnement) et aux transports doux (indemnité déplacement vélo ou forfait mobilité durable, vélo, trottinette).
- Communiquer auprès des salariés sur ces dispositifs.
- Simplifier les démarches.
- Négocier une évolution salariale pour permettre aux salariés d'investir dans des moyens de locomotions plus « propres ».





# L'impact environnemental :

## Propositions et actions

### vers les entreprises

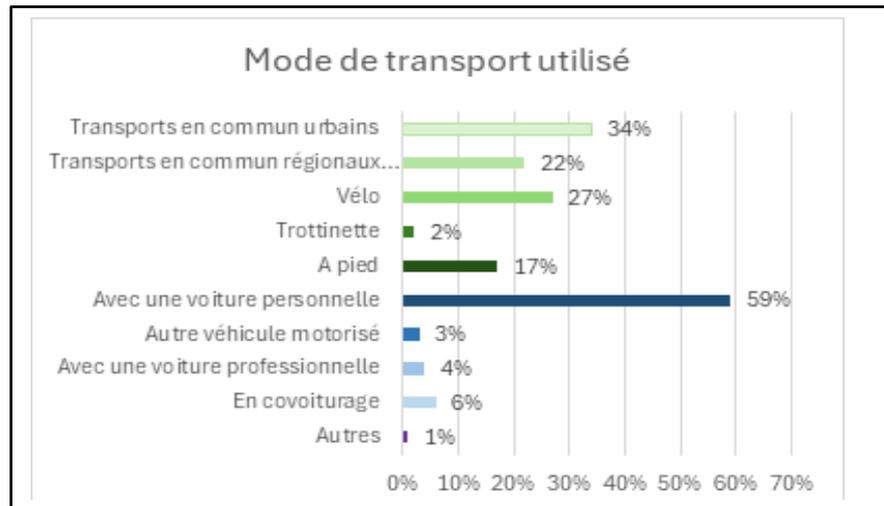


PAYS DE LA LOIRE

#### Quelques chiffres :

Parmi les répondants, 88% bénéficient d'un lieu de travail desservi par les transports en commun, 72% d'un lieu d'habitation desservi par ceux-ci.

**93% des répondants ont une sensibilité à l'impact environnemental des transports.**



44% d'entre eux utilisent les transports en commun.

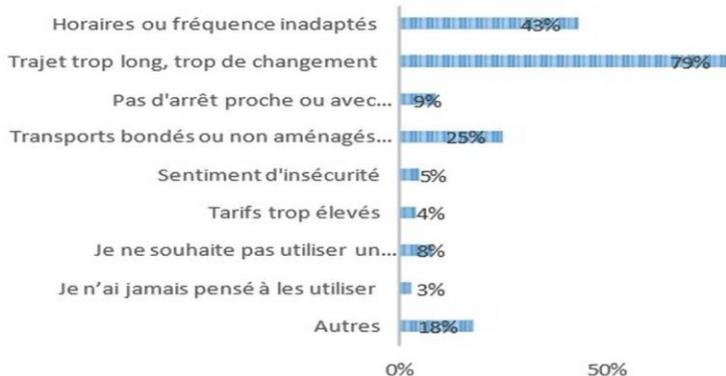
72 % des répondants ont recours à la voiture ou véhicule motorisé.

79% des répondants n'utilisent pas les transports en commun du fait de temps de trajet trop long ou de la multiplicité des changements.

#### Propositions CFDT vis-à-vis des employeurs pour favoriser les alternatives à la voiture :

- Informer les salariés sur les aides disponibles et promouvoir l'usage des mobilités durables
- Augmenter le nombre de place de stationnement sécurisé concernant les vélos et trottinettes avec accès à des bornes de recharge électronique. La démarche est à engager plus fortement dans le bâtiment ancien, les nouvelles constructions l'intègrent mais souvent en sous nombre.
- Proposer des solutions comme le covoiturage (zone industrielle, entreprises proches géographiquement)
- Proposer la mise en place de navettes d'entreprises pour réduire l'usage de la voiture.

#### RAISONS DE LA NON-UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN





# Infrastructures

## Propositions et actions envisagées



### Propositions Cfdt vers les acteurs publics :

#### Pour favoriser l'usage des transports en commun, la Cfdt demande :

- **Une meilleure fiabilité des horaires** (entretien des trains notamment).
- **Un accès facilité :**
  - o Par un meilleur maillage sur l'ensemble du département mais également sur la métropole nantaise (davantage de transport en toile d'araignée sans passer par le centre-ville).
  - o Par des horaires et fréquences de transports en commun adaptés aux flux.



- **Une facilitation des transports multimodaux**

- **Un aménagement adapté :** arrêts et accès piétons sécurisés, stationnement de proximité.

#### Pour favoriser l'usage du vélo :

- **La création de voies cyclables** dédiées et de **pistes cyclables** en dehors des agglomérations.
- L'extension des services de location de vélo (bicloo, vélyceo...) dans les villes intermédiaires.

#### Autres :

- Pour les **piétons** : l'aménagement de **cheminements** ou trottoirs **accessibles à tout public**, notamment pour aller aux arrêts de transports en commun.
- Intégrer des places de stationnement proches des gares en anticipant l'augmentation de l'utilisation de ce mode de transport.
- Développer les parkings relais en périphérie des agglomérations **pour faciliter les transports multimodaux.**

Se déplacer est une nécessité pour chacun, autant pour sa vie professionnelle que personnelle, et les modalités de déplacement restent souvent subis. Pouvoir se déplacer autrement est une question majeure pour aller vers une transition écologique juste.

Ce thème doit être abordé avec une approche territoriale et particulièrement intercommunale. Réussir cette transformation est essentiel pour l'attractivité des territoires ruraux et péri urbains parmi lesquels il y a de fortes inégalités.

L'implication des citoyens et des corps intermédiaires est essentielle pour identifier les évolutions nécessaires, cette problématique majeure se doit d'intégrer pleinement

- le dialogue social territorial au vu des répercussions sur la vie des travailleurs : accessibilité à l'emploi, santé, qualité de vie, pouvoir d'achat, isolement...
- mais également au sein du dialogue social en entreprise lors des négociations sur le pouvoir d'achat, le plan mobilité, la santé au travail (accident et absentéisme), la qualité de vie au travail dont l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle, l'organisation du temps de travail...

**La Cfdt portera ces revendications dans les entreprises et auprès des acteurs locaux.**

Retrouvez-nous sur facebook



Retrouvez-nous sur Instagram



**CFDT LOIRE-ATLANTIQUE**

**9 place de la Gare de l'Etat**

**CP 9 44276 NANTES cedex 2**

**02 51 83 29 00**

**[loire-atlantique@paysdelaloire.cfdt.fr](mailto:loire-atlantique@paysdelaloire.cfdt.fr)**